

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 5

Artikel: La CGT FO au carrefour du choix
Autor: Roland, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La CGT FO au carrefour du choix

Par Claude Roland

Au début de mai, la récente session du Comité confédéral national de la CGT FO fut marquée par l'annonce de Robert Bothereau, secrétaire général, qu'il ne solliciterait plus le renouvellement de son mandat au congrès de novembre prochain.

Voilà trente ans déjà que le leader français débutait au secrétariat de la vieille CGT, alors conduite par l'inoubliable Léon Jouhaux. Au lendemain de la victoire, après des luttes communes dans la Résistance, la CGT ouvrait à nouveau ses portes aux dissidents unitaires. En peu d'années, l'appareil communiste au service de l'URSS s'imposa dans la maison syndicale unifiée et la rendit inhabitable aux adeptes de l'indépendance syndicale affirmée en 1908 par la Charte d'Amiens. Excédés par la subordination politique que les nouveaux maîtres leur imposaient de plus en plus ouvertement, les propriétaires abandonnèrent leur vieille maison et tous ses biens aux nouveaux venus et créèrent la CGT Force ouvrière, dont Léon Jouhaux continua d'être l'inspirateur jusqu'à sa mort et dont le secrétariat général fut justement confié à Robert Bothereau.

Depuis, avec une rare constance et beaucoup de réalisme, Bothereau continue à tenir d'une main ferme le gouvernail d'une centrale syndicale nationale sans cesse confrontée avec des problèmes délicats sur lesquels il est inutile d'insister.

Bien qu'il ne s'agisse pour le moment que d'une déclaration d'intention, il n'en reste pas moins que la CGT FO va se trouver de nouveau au carrefour redoutable du choix. Avec la difficulté nouvelle de donner un successeur valable au secrétaire général actuel, dont l'autorité s'étend bien au-delà des frontières de son pays.

Contre une politique impériale des salaires

Dans le rapport qu'il vient de présenter au Comité confédéral national, Robert Bothereau rappela l'opposition à toute politique impériale des salaires qui s'était manifestée à Toulouse en 1962, ainsi que les réserves à l'égard d'une nouvelle mixture sénatoriale dans le Conseil économique. Evoquant le conflit des mineurs, qui concerna l'ensemble de la classe ouvrière française dès que la mesure de réquisition fut décidée par le gouvernement, il félicita les grévistes de leur ténacité et les organisations étrangères de leur solidarité. D'autre part, il dénonça le grand danger d'étatisation que ne voulait certainement pas le syndicalisme avec la revendication ancienne d'une gestion collective des grands secteurs industriels. Il revint d'ailleurs sur ce thème dans son discours de clôture, en préconisant une planification de la production, mais non pas des revenus, ce qui constituerait, selon lui, une redistribution autoritaire.

« Mieux vaut peut-être une certaine inégalité en ce domaine qu'un totalitarisme rigide qui mette finalement en cause toutes nos libertés. Cependant, la connaissance des revenus des diverses catégories est absolument indispensable. » Entre la connaissance et l'engagement dans la politique des revenus, il y a un fossé dangereux à franchir. Certains de ceux qui se prononçaient en faveur d'une telle évolution ont pu se rendre compte sur le tas des dangers d'étatisation que recèle une telle politique, qui dépasse manifestement leurs aspirations.

Bothereau montra ensuite la difficulté d'harmoniser les salaires des divers secteurs nationalisés, tout en déplorant que les rémunérations soient parfois trop dépendantes de l'état de prospérité ou de récession de certaines entreprises.

Quant aux idées encore vagues d'une sorte de sénat économique qui semble germer dans le cerveau de la politique impériale, l'orateur a condamné d'avance des contrats et des accords qui négligeraient le syndicalisme et prétendraient faire le bonheur des travailleurs en passant au-dessus de leur mouvement indépendant et libre.

Sous l'influence des techniques, déclara également l'orateur, les sociétés démocratiques ont tendance au glissement vers le dirigisme, voire même vers le totalitarisme. Avec l'excuse trop facile que dans les pays communistes on s'embourgeoise quelque peu en déboulonnant la statue des « dieux » morts. Mais il y a loin du rêve à la réalité. La CGT, pour ce qui concerne la France, est toujours inféodée au communisme. « Ce qui nous sépare de celui-ci, c'est précisément que dans les régimes qu'il contrôle il n'y a plus de syndicalisme digne de ce nom. »

En matière d'intégration économique européenne, l'orateur n'a pas caché que le mouvement avait été ralenti par les initiatives et les réactions du gouvernement français. Il s'est prononcé pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, tout en regrettant que ce pays ne partage pas toutes ses vues sur la supranationalité. Avouons que, dans le cadre constitutionnel où cette supranationalité s'insère, certains motifs d'inquiétude s'expliquent évidemment. Constatons, pour ce qui nous concerne, que les vues des syndicalistes ne sont d'ailleurs pas bridées par ce système schématique. Leur activité même leur enseigne l'art difficile de composer. Quels que soient les obstacles, il est bien évident qu'il faut envisager la construction européenne aussi large que possible. Quelle que soit la forme de coopération, il semble d'intérêt général que les pays neutres doivent avoir aussi la possibilité de s'associer, en sauvegardant leur propre raison d'être, même si cela implique des accommodements avec le Traité de Rome, qui n'est pas infaillible.

Le principe de l'unité d'action avec la CGT communiste inspire les plus expresses réserves au conducteur spirituel de la CGT FO. Non sans raisons valables, il faut bien le dire.

La discussion

Ce rapport d'introduction du secrétaire général ouvrit les vannes d'une discussion nourrie. Le contraire eût été étonnant dans un pays où la parole est d'or.

Si la grève des mineurs conduisit de nombreux orateurs à un examen de conscience, il ne faut pas s'en étonner. Il est toujours nécessaire de faire le bilan d'une action d'une telle portée. Signalons par exemple à ce propos la suggestion de créer une caisse de résistance et de collecte pour le soutien des grévistes. Un orateur rappela que la politisation de la grève incombait au gouvernement, qui décréta, en effet, la réquisition, dont les grévistes se moquèrent éperdument. Ce qui prouve en définitive que, avant de recourir à des mesures aussi draconiennes, un gouvernement fort devrait bien réfléchir à ses répercussions. Mais l'expérience est, dit-on, constituée par la somme des erreurs commises. Si bien que l'on peut espérer que la leçon sans équivoque des mineurs français sera retenue. On peut d'autant plus le supposer que le gouvernement français a maintenant fait appel à un comité des sages, pour essayer de déterminer l'état actuel des salaires dans le secteur nationalisé.

Mais c'est naturellement l'unité d'action qui préoccupa le plus les congressistes. La solidarité est en effet un sentiment inné des travailleurs, de même que l'union, source de force. A condition, bien entendu, que cette union ne se termine pas de façon aussi fâcheuse que celle de la mouche avec le gobe-mouches. Le vrai problème des difficultés de la CGT FO, c'est bien celui des effectifs, soulevé par quelques orateurs. Si les travailleurs déçus consentaient à s'organiser et à renforcer les cadres du syndicalisme libre, de véritables perspectives d'union des travailleurs, sinon d'organisations différentes comme le feu et l'eau, s'ouvriraient, car notre syndicalisme est naturellement tolérant et démocratique. Ce que rappelle d'ailleurs *Force ouvrière* dans son titre: « Pas de démocratie véritable, sans syndicalisme libre! » Une autre difficulté, c'est la constitution du syndicalisme français assez particulière, qui offre des compétences peut-être excessives aux unions départementales. Ces dernières peuvent empiéter singulièrement sur celles des fédérations professionnelles ou industrielles. D'où la source de décisions contradictoires, de différends et même de disputes enfin.

Une revision statutaire tend à élargir désormais la représentation professionnelle et interprofessionnelle au sein du Comité confédéral national. Mais c'est peut-être dans l'exécution des décisions prises par cet organe ou par le congrès souverain que se trouve la véritable solution. A condition encore que la discipline syndicale soit observée. N'oublions pas que nos amis doivent tenir compte également dans leur politique d'un certain courant qui semblerait conduire au front unique du Parti communiste de la CGT au secours catho-

lique, comme l'exprima crûment un délégué. La plus singulière hérésie qui se pourrait concevoir. Mais il est bien évident que si le syndicat chrétien-social aboutissait à ce cul-de-sac, il serait rapidement conduit au retour de l'écrevisse.

Les conclusions du conseil

Une série de résolutions ont été votées finalement au cours de cette session. L'une d'elles se prononce pour la réduction de la durée hebdomadaire du travail, la prolongation de la scolarité et l'abaissement de l'âge de la retraite. Ou, plus précisément, de l'inclusion dans les conventions collectives de dispositions fixant les étapes d'un retour progressif aux 40 heures dans les différentes branches d'industrie, sans que les ressources des travailleurs en soient affectées. Voilà peut-être une décision qui rehaussera le prestige de la convention collective du travail dans notre propre pays, où certaines minorités agissantes croient avoir trouvé le suprême remède aux maux sociaux dans la multiplication des textes législatifs, ou le recours à la grève, plus spectaculaire, mais pas forcément plus rentable que la négociation collective. Il est toujours nécessaire de rappeler que la grève est un moyen et non pas une fin.

C'est encore dans cette résolution sociale que le Comité confédéral national réclame l'homologation de l'accord sur les honoraires médicaux, la réalisation d'un programme annuel minimum de 450 000 logements et félicite les mineurs pour l'échec qu'ils ont infligé à la réquisition.

Une deuxième résolution est consacrée aux problèmes des nationalisations. Elle donne mandat aux organismes confédéraux de saisir les pouvoirs publics de propositions tendant à rendre aux entreprises nationales leur caractère industriel et commercial, la notion de service public devant être examinée compte tenu des suggestions qui leur sont éventuellement imposées. Elle vise, dans le cadre d'une autonomie rétablie, la réglementation des conditions d'emploi des travailleurs dans les conventions collectives, la protection du droit syndical dans les entreprises où la notion de services publics ne doit servir de prétexte ni à la réquisition des personnes ni à la limitation du rôle des syndicats à la consultation.

La troisième des résolutions votées se prononce contre toute création d'un sénat de type nouveau qui aboutirait à une mixture du syndicalisme et du politique. Selon le Comité confédéral national de la CGT FO, le Conseil économique et social doit devenir un lieu de rencontre et de confrontation des représentations de toutes les organisations syndicales et professionnelles. Il doit être consulté afin d'être en mesure de donner publiquement ses avis sur les grandes orientations économiques et sociales. Le Comité confédéral se prononce encore en faveur d'une planification souple de l'éco-

nomie destinée à s'intégrer dans une harmonisation des économies de la Communauté européenne, selon le vœu des syndicalistes des différents pays intéressés. Sans équivoque, la résolution affirme que la planification doit s'appuyer sur le secteur d'économie collective. La résolution préconise de mettre un terme à l'étatisation et au centralisme, ainsi que la participation réelle des travailleurs à la gestion, permettant ainsi de recréer des unités économiques vivantes et décentralisées. La résolution prétend qu'il appartient à l'organisation syndicale par la négociation et l'action d'assurer la meilleure répartition du revenu national. Elle rappelle en définitive le plan économique et social adopté par le congrès de 1961 de la CGT FO en faveur d'une politique de crédit avec la création d'une caisse nationale d'investissement destinée à accélérer le développement professionnel et à développer les économies nationales. Enfin, tenant compte du rythme accéléré des conversions, la résolution recommande la couverture du risque social pour les travailleurs atteints, une rééducation professionnelle dans le sens de la promotion, une politique d'implantation de nouvelles activités dans le cadre régional.

Enfin, dans une quatrième résolution, le Comité confédéral national de la CGT FO réaffirme sa volonté d'appuyer tous les efforts en vue de créer une Europe intégrée socialement, économiquement et politiquement. Cette Europe doit être ouverte à tous les pays démocratiques où le syndicalisme libre a droit de cité. Une fois de plus, le Comité confédéral, préoccupé du maintien de la paix, recommande un désarmement général et contrôlé, ainsi qu'une aide puissante aux nations en voie de développement.

Peut-être serait-il bon de publier ces textes dans leur teneur intégrale. Leur ambition est grande. Mais, dans le domaine de la recherche, il est peut-être préférable de ne pas s'arrêter à mi-chemin. L'ennui, c'est que l'exercice intellectuel répété sans cesse depuis des décennies finit par ne plus impressionner les travailleurs. C'est pourquoi, en définitive, des programmes moins étendus, mais plus facilement réalisables, frappent davantage l'imagination des travailleurs, car ils mènent plus aisément à des résultats pratiques.